

président de la Commission, le projet, malgré l'opposition et malgré le Gouvernement, est renvoyé à la Commission par M. Demarçay et Dupuy.

LES CONDITIONS PRIVÉES

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi relative à la création de conditions privées en concurrence avec les conditions publiques antérieurement établies. L'urgence est déclarée.

M. Balan développe l'amendement tendant à la création d'un bureau de conditionnement autorisé par le Ministre du Commerce. Il y a là, dit-il, une question de sécurité commerciale. Les bureaux de conditionnement sont passés très hâtivement dans les mœurs pour les industries textiles; pour empêcher la création d'établissements tites P. Cruppi, rapporteur. — On a voulu généraliser une mesure qui existait depuis longtemps pour Lyon, Avignon et Saint-Etienne. Mais il vaut mieux créer cette innovation par voie législative que de la laisser à l'arbitraire ministériel. (Très bien.)

Le projet est adopté.

L'INTERPELLATION FERNAND BRUN

Le Président. — J'ai reçu de M. Fernand Brun une demande d'interpellation sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer le fonctionnement de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail et mettre fin aux retards apportés à la solution des instances pendantes devant les tribunaux.

Cris. — A un mois.

M. Fernand Brun. — La Chambre ne peut se séparer sans trancher cette question, qui intéresse les malheureux. (Très bien à droite.)

Le Ministre du Commerce. — D'accord avec le ministre de la Justice.

M. Charles Bernard. — De l'injustice.

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre, ne pouvant faire plus.

M. de Baudry d'Asson. — Il n'y a plus de justice.

Le Ministre du Commerce. — Il a été décidé qu'une Chambre de commerce supplémentaire serait chargée de liquider ces affaires. (Très bien à l'extrême gauche.)

M. Fernand Brun. — Je remercie le ministre, et j'espère que la mesure prise ne sera pas provisoire. Le Gouvernement profitera des lois qui nous allons lui laisser pour étudier la question. (Très bien, très bien.)

L'interpellation est mise à la suite de l'ordre du jour ainsi qu'une interpellation de M. Sembat sur son arrouv judiciaire dont a été victime un nommé Ravier.

L'assimilation de 542 votants, la Chambre adopte le projet, modifié par le Sénat sur les formalités hypothécaires.

UN INCIDENT PERSONNEL

Le Président. — Le parole est au ministre du Commerce pour un fait personnel. (Mouvement d'attention.)

M. Millerand. — Pendant que j'étais au Sénat, j'ai vu que M. Berry possédait les accoussions sur le fagot dont j'ai été victime lors de l'Exposition. Il s'agit d'un délit, il n'y a rien de préventif. M. Berry. — Je vous ai prévenu par dépêche.

M. Millerand. — M. Berry m'a accusé d'avoir dans mon choix, à des préoccupations politiques. Les vœux des gens qui ont été égal, je n'ai pas hésité à préférer un républicain à un nationaliste. (Applaudissements à l'extrême gauche; exclamations ironiques à droite.)

M. Morizand. — Et Paquin, était-il républicain ? (Ruit.)

M. Millerand. — Ce qui m'étonne, c'est que cet incident soit soulevé au nom d'un parti qui a tout fait pour discréditer l'Exposition. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

La droite répond par des huées.

Un parti qui n'a pas craint de compromettre, à la fois, les intérêts des petits, des humbles et l'intérêt national.

Le ministre quitte la tribune au milieu des applaudissements fraternelles de l'extrême gauche. La droite et les nationalistes lui crient : Paquin !

M. Berry réplique : Le ministre m'a répondu à aucune de mes accusations. A des capacités nationales, il a préféré des incapaces appartenant à d'autres partis. (Ruit.)

C'est vous qui avez discrédité l'Exposition, c'est vous qui, dans un intérêt politique, en avez compromis le succès par une ouverture hâtive; c'est vous qui avez la responsabilité des faillites et des morts. Le tumulte est à son comble. Les ministères hurlent, tandis que la droite applaudit vivement.

M. Millerey demande la parole.

Le Président la lui refuse. Une vive discussion s'engage entre eux; M. Millerey, voulant ainsi répondre à M. Millerand, se lève et se précipite sur M. Millerand, et se livre à une lutte physique. M. Millerand est devenu blême.

Allegation du Président

Le Président s'exprime ainsi : « Mes chers collègues, avant de nous séparer, vous me permettez d'envoyer, en votre nom, nos sympathies et nos vœux à ces milliers de soldats et de marins qui partent, en ce moment, pour la Chine, afin d'y protéger, avec l'appui de nos armes, des intérêts de la République française. (Vifs applaudissements.)

Notre pensée les accompagne fidèlement dans leur mission qui, espérons-le, sera pacifique; nos âmes sont partout où est le drapeau. (Nouveaux applaudissements.)

Clôture de la session

Le Président du conseil monte alors à la tribune, au milieu des applaudissements ironiques du centre et de la droite, et de la Chambre, de porter à la connaissance de la Chambre le décret suivant :

« Le Président de la République; Vu l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, décrète :

« Article premier. — La session ordinaire de 1900 du Sénat et de la Chambre des députés est terminée et close.

3 ÉDITION
DERNIÈRE HEURE
DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

MORIBOND MORT DU MINISTRE D'ALLEMAGNE À PEKIN

Berlin, 10 juillet. — Un télégramme de Tschoukawa donne d'horribles détails sur la mort d'un baron de Kotteler à qui les Chinois arrachèrent la langue et écrivèrent les yeux, après l'avoir enterré jusqu'au cou. Le martyr dura plusieurs heures.

REMERCIEMENTS DU GOUVERNEMENT ALLEMAND À M. DELCASSÉ

Berlin, 10 juillet. — Le comte de Bulow, ministre des affaires étrangères, a adressé les remerciements du gouvernement à M. Delcassé pour les paroles qu'il a adressées à la mémoire du baron de Kotteler dans la séance de la Chambre française de samedi dernier.

LE BOMBARDERMENT DES CONCESSIONS ÉTRANGÈRES À TIEN-TSIN

Tien-Tsin, 4 juillet. — Les Chinois ont pendant toute la journée d'hier bombardé les concessions étrangères. On a compté dans ces concessions plus de 150 projectiles. Le bombardement a détruit en partie un grand nombre de maisons, mais il a fait peu de blessés. Les femmes, les enfants et la population civile avaient reçu l'ordre de se cacher dans les caves de l'hôtel de ville et de l'hôtel Asfar.

Les Japonais ont eu aujourd'hui trois tués, dont un officier, et 20 blessés. On ne connaît pas les pertes russes et il est impossible d'évaluer les pertes chinoises.

L'ACTION COMMUNE DES HAUBANS

Paris, 10 juillet. — L'Agence Havas a communiqué la dépêche suivante, d'origine officieuse :

Saint-Petersbourg, 10 juillet. — Les dernières informations de source autorisée représentent le gouvernement russe comme fermement résolu à agir dans un parfait accord avec les gouvernements des autres puissances, mais encore avec le gouvernement britannique même.

L'ÉTAT DES LÉGATIONS AU 5 JUILLET

Washington, 10 juillet. — Le consul américain à Shanghai télégraphie : Le gouverneur de Shan Tsiang fait savoir que les légations étaient debout le 5 juillet et que les émeutes se dispersaient. Le consul dit encore qu'il n'a ajouté généralement pas foi à cette nouvelle.

ESTERHAZY À PARIS ?

Paris, 10 juillet. — Le « Gaulois » a reçu d'un de ses abonnés la lettre suivante qu'il publiera demain à titre de curiosité :

« M. le Directeur, j'ai, sans vous qu'Estherazy serait en France, une véritable surveillance exercée, jusqu'à un moment où, sur un signe de votre main, il a été conduit à la prison capitonnée qui attend. C'est alors que j'ai eu une instruction en révision du procès Dreyfus remis ouverte et aboutirait à combler les vœux de M. Joseph Bédarride ».

« L'interrogatoire » de demain dit à son tour que dans un très bref délai, il sera procédé à l'arrestation d'un individu dont le nom a été bien souvent imprimé, il y a 18 mois. Il va sans dire que l'on trouvera dans les poches du personnage tous les documents propres à fournir un semblant de prétexte à une nouvelle demande en révision.

LES DÉLEGÉS BOERS À L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS

Paris, 10 juillet. — Les délégués boers sont arrivés à cinq heures à l'hôtel de ville. Ils ont été immédiatement introduits dans le saloon de M. Grébaud, président du Conseil municipal, qui les attendait.

M. Grébaud a salué dans le peuple boer le courage civique manifesté héroïquement.

« Article deux. — Le présent décret sera porté au Sénat par M. Monis, garde des Sceaux, et à la Chambre par M. Waldeck-Rousseau, président du conseil. »

Fait à Paris, le 10 juillet 1900.

VIOLENT TUMULTE

Pendant la lecture du décret, c'est un charivari incessant aux bancs de l'opposition. On pose toutes sortes d'exclamations ironiques et des cris, tels que : « Vive la dictature ! Vive le tyran ! »

L'extrême gauche proteste et riposte, ce qui augmente encore la cacophonie. Quand M. Waldeck-Rousseau quitte la tribune, M. Lasies, d'une voix de stentor, lui crie par dessus le tumulte : « Benedictus vos omnipotens deus ! » (Applaudissements répétés et rires à droite.)

M. Baudry d'Asson crie à son tour, à pleins poumons : « Vive Dreyfus ! Vive Dreyfus ! puis il ajoute : « Vive la France ! Vive la loi ! »

Le vacarme est assourdissant, tout le monde crie à la fois. L'extrême gauche adresse à la droite et aux nationalistes les plus vives invectives.

MM. Charles Bernard, Milleroy, Morizand ont une altercation violente avec les socialistes, leurs voisins.

Quand le président quitte le fauteuil, l'extrême gauche se lève et crie : « Vive la République ! Vive la Sociale ! » et quelques cris de : « Vive la Commune ! »

La sortie s'effectue dans un tumulte, un désordre qui sentent la Révolution et l'anarchie. Les nationalistes apostrophent encore M. Waldeck-Rousseau. On lui crie : « Vive Eiffel ! Vive Dreyfus ! »

Puis la salle se vide peu à peu, sans qu'aucune bagarre ne se produise, ce qui était à craindre, en présence du soulèvement des passions et du bruit de haïnes des partis.

La séance est levée à 5 heures 50.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

L'extrême gauche en rappelez entendre de nouvelles et bruyantes protestations, le centre qui est resté impassible pendant ce long incident continue à se manifester dans aucun sens.

Le comte de Blois, dominant la tumulte. — Le page vous jugez. Il nous jugera aussi et saura dire ce qu'il en pense. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Antonin Dubout, rapporteur général. — M. de Blois a voté les crédits; alors, je me demande ce que vous faites ici ces attaques contre le général André, qui est de ce côté du boulevard. On veut nous donner des dégoûts de patriotisme et un rapport ici que des excitations à l'indiscipline. (Protestations à droite.)

Le comte de Blois. — Je n'accepte pas les reproches qu'on m'adresse; j'avais le droit de célébrer l'ordre du jour du colonel Bougon qui honore celui qui l'a écrit.

M. Savary (Tarn). — Nous ne pouvons contenir l'expression de nos sentiments en présence de ces excitations calculées. Il semble qu'il y ait aujourd'hui dans la Chambre, un parti-pris pour couvrir d'outrages les militaires qui font leur devoir et pour attaquer ceux qui se livrent à des actes factieux. (Vifs protestations à droite; applaudissements à l'extrême gauche.)

Il est temps que les factieux sachent que la République prétend se faire respecter. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous demandons à l'Assemblée, au premier écart, de se montrer impitoyable. (Bravos enthousiastes à l'extrême gauche, qui, impitoyable, il peut être sûr qu'il aura, derrière lui, un Sénat pour le soutenir. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Après quelques explications de M. Girault, l'Assemblée sur les crédits demandés pour l'expédition de Chine a voté à l'unanimité de 264 votants. Le projet est lui-même adopté à l'unanimité de 266 votants.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

LE DÉCRET DE CLÔTURE

M. Monis, garde des Sceaux, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Président. — Le présent décret sera imprimé et distribué aux archives.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le Président déclare close la session ordinaire de 1900. La séance est levée à cinq heures 1/2.

Professeur : Mme Duch-Lestellier. — Première division : M. le professeur de l'enseignement de l'histoire, Bouquet Aime, Florin Zilio et Pétreux Marie; 2e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 3e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 4e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 5e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 6e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 7e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 8e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 9e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 10e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 11e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 12e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 13e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 14e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 15e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 16e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 17e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 18e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 19e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 20e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 21e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 22e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 23e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 24e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 25e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 26e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 27e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 28e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 29e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 30e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 31e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 32e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 33e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 34e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 35e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 36e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 37e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 38e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 39e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 40e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 41e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 42e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 43e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 44e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 45e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 46e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 47e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 48e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 49e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 50e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 51e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 52e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 53e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 54e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 55e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 56e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 57e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 58e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 59e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 60e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 61e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 62e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 63e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 64e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 65e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 66e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 67e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 68e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 69e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 70e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 71e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 72e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 73e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 74e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 75e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 76e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 77e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 78e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 79e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 80e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 81e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 82e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 83e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 84e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 85e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 86e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 87e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 88e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 89e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 90e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 91e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 92e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 93e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 94e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 95e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 96e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 97e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 98e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 99e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 100e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 101e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 102e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 103e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 104e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 105e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 106e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 107e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 108e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 109e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 110e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 111e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 112e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 113e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 114e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 115e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 116e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 117e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 118e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 119e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 120e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 121e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 122e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 123e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 124e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 125e prix, D'hae Marie, Florin Zilio, Romaine Fernand; 126e prix, D